



# Loi de actu fiscale Finances 2023

## CRÉDIT ET RÉDUCTION D'IMPÔT

### CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA FORMATION DES DIRIGEANTS



# CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA FORMATION DES DIRIGEANTS

## Prorogation du dispositif

- Les entreprises qui exposent des dépenses pour la formation de leurs dirigeants peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt, dont l'objectif affiché est d'aider les dirigeants de PME à s'adapter aux évolutions des modes de gestion et des techniques.
- Le dispositif de crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants d'entreprises est prorogé de 2 ans. Il s'appliquera donc jusqu'au 31 décembre 2024.

## Rappel

- Concerne toutes les entreprises
- Doublement du crédit d'impôt pour les entreprises < de 10 salariés + CA annuel < 2 millions€
- Plafonnement à 40h de formation par année civile et par entreprise multiplié par le taux du SMIC en vigueur
- Crédit d'impôt soumis au minimis

MERCI POUR VOTRE  
ATTENTION

